

Redevance Performance des réseaux d'eau potable : Outil de simulation et calcul du supplément de prix

11 septembre 2025

**SAUVONS !
L'EAU !**

Ordre du jour du Webinaire

1. Introduction / Rappel de la réforme
2. Principes de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable
3. Obtenir le supplément de prix de la redevance performance eau potable en 2026

Saisir ses données sur Sispea
Obtenir son coefficient de modulation
Délibérer

4. Rappels sur la redevance sur la consommation d'eau potable

1. Introduction / Rappel de la réforme

- ❖ **Article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024**
- ❖ **Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau**

Objectif : Des redevances plus incitatives et mieux partagées

- ❖ Rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages,
- ❖ Valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse
- ❖ Accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face (objectif + 81 M€ / an de recettes fiscales pour l'agence Rhône Méditerranée Corse)

Loi de finances 2024 / Application 2025

Principales mesures de la réforme

❖ Transformation des redevances « domestiques »

➤ *Suppression de deux redevances :*

- pollution domestique,
- modernisation des réseaux de collecte.

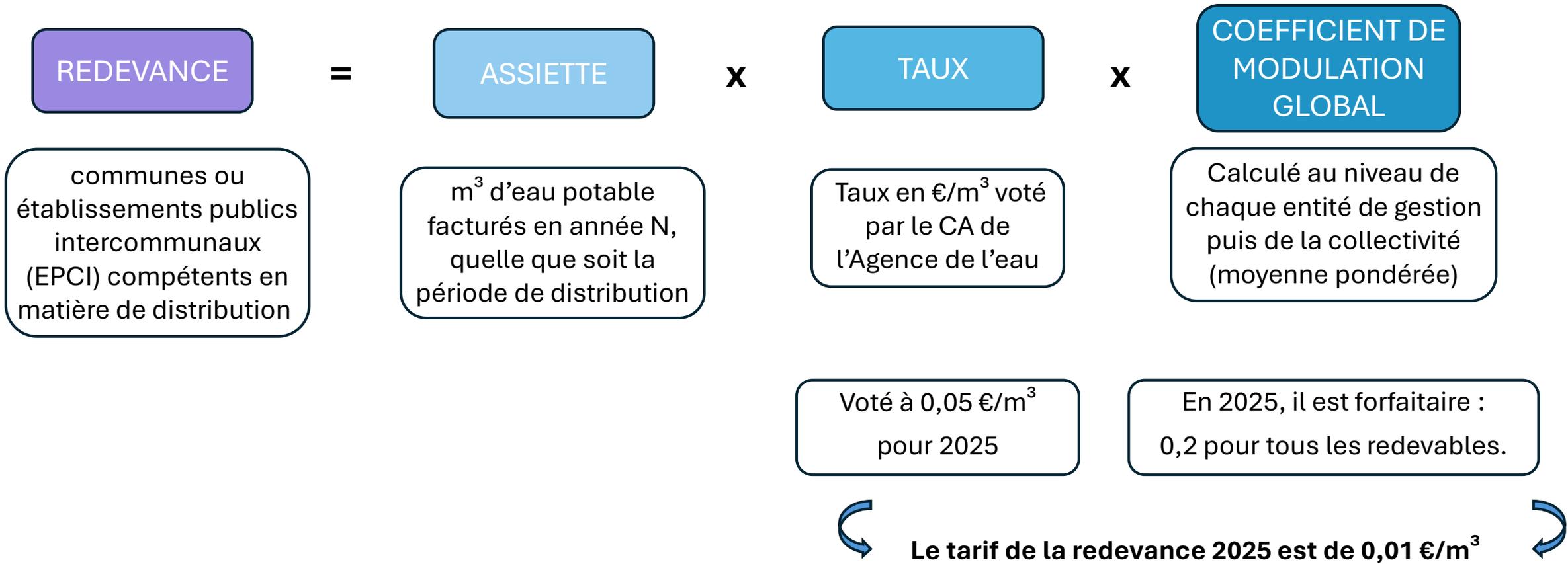
➤ *Création de 3 nouvelles redevances pour :*

- consommation d'eau potable,
- performance des réseaux d'eau potable,
- performance des systèmes d'assainissement collectif.

❖ Pour mémoire : **arrêt des primes** pour performance épuratoires en 2024

2. Principes de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

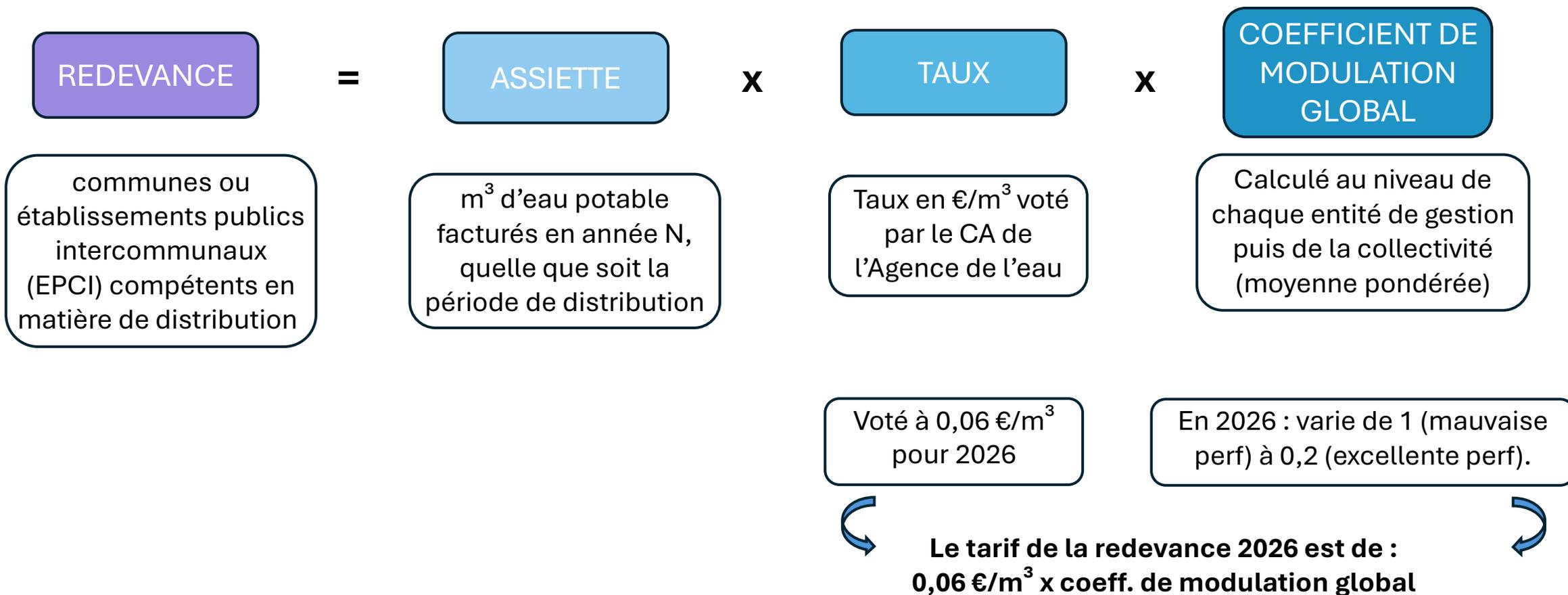
Calcul de la redevance



Cycle de facturation de la redevance 2025 (tarif, délibération)

2024	2025	2026	2027
<p data-bbox="25 314 606 456">Avant la première facture de 2025 : Délibération du tarif forfaitaire de 0,01€/m3 du supplément de prix à appliquer sur les factures de 2025</p>	<p data-bbox="662 485 1248 614">Facturation du supplément de prix de la redevance performance eau potable sur les factures 2025 des abonnés</p>	<p data-bbox="1299 642 1885 785">Avant le 31 mars : Déclaration des volumes facturés en 2025 sur le portail téléservice de l'agence de l'eau</p> <p data-bbox="1299 806 1885 863">Paiement de la redevance 2025</p>	

Calcul de la redevance 2026



Cycle de facturation de la redevance 2026 (tarif, délibération)

2024	2025	2026	2027
<p>Compilation des données 2024 de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du service - Critères de gestion patrimoniale - Données de performance du réseau 	<p>Compilation des données 2025 de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du service - Critères de gestion patrimoniale - Données de performance du réseau 	<p>Compilation des données 2026 de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du service - Critères de gestion patrimoniale - Données de performance du réseau 	<p>Compilation des données 2027 de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du service - Critères de gestion patrimoniale - Données de performance du réseau
	<p>Saisie dans Sispea des données 2024</p>	<p>Saisie dans Sispea des données 2025</p>	<p>Saisie dans Sispea des données 2026</p>
	<p>Utilisation de l'outil de simulation pour simuler le coefficient de modulation global issu des données 2024</p>	<p>Utilisation de l'outil de simulation pour simuler le coefficient de modulation global issu des données 2025</p>	<p>Utilisation de l'outil de simulation pour simuler le coefficient de modulation global issu des données 2026</p>
	<p>Calcul du tarif 2026 : Coefficient de modulation global simulé multiplié par le taux 2026 de 0,06 €/m³</p>	<p>Calcul du tarif 2027 : Coefficient de modulation global simulé multiplié par le taux 2026 de 0,12 €/m³</p>	<p>Calcul du tarif 2028 : Coefficient de modulation global simulé multiplié par le taux 2028 de 0,21 €/m³</p>
<p>Avant la première facture de 2025 : Délibération du tarif forfaitaire de 0,01€/m³ du supplément de prix à appliquer sur les factures de 2025</p>	<p>Avant la première facture de 2026 : Délibération du tarif du supplément de prix à appliquer sur les factures de 2026</p>	<p>Avant la première facture de 2027 : Délibération du tarif du supplément de prix à appliquer sur les factures de 2027</p>	<p>Avant la première facture de 2028 : Délibération du tarif du supplément de prix à appliquer sur les factures de 2028</p>
	<p>Facturation du supplément de prix de la redevance performance eau potable sur les factures 2025 des abonnés</p>	<p>Facturation du supplément de prix de la redevance performance eau potable sur les factures 2026 des abonnés</p>	<p>Facturation du supplément de prix de la redevance performance eau potable sur les factures 2027 des abonnés</p>
		<p>Avant le 31 mars : Déclaration des volumes facturés en 2025 sur le portail téléservice de l'agence de l'eau</p>	<p>Avant le 31 mars : Déclaration sur le portail téléservice de l'agence de l'eau des volumes facturés en 2026 et des données 2024 pré-saisies sur Sispea</p>
		<p>Paiement de la redevance 2025</p>	<p>Paiement de la redevance 2026</p>

3. Obtenir le supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable 2026

L'observatoire SISPEA

Accès : services.eaufrance.fr/ > accès au site contributeur

Si difficultés d'accès : sispea.referentiel@espelia.fr

A remplir par toutes les collectivités ou établissements publics compétents
(≠ délégataire, exploitant ou gestionnaire)

En 2025 il faut saisir dans SISPEA :

- Données 2024 sur la tarification et les performances des services d'eau potable et d'assainissement (au plus tard le 15 octobre)
- Les données 2024 servant au calcul du coefficient de modulation de la redevance performance eau potable des agences de l'eau
 - SISPEA : outil de saisie unique des données techniques

Dans SISPEA, après la saisie des données :

- Utilisation du simulateur du coefficient de modulation de la redevance

Saisie dans SISPEA : pré-remplissage d'une partie de la déclaration à l'agence pour la redevance (1er trimestre 2027)

Vérification des informations et du référentiel

Collectivité Nom de la collectivité ☆ Actions

Historique 2019 2020 2021 2022

Demander une correction de la description de la collectivité ✉
Voir la carte de la collectivité 📄

Entités de gestion (2)
dont 🗑️ (1) 🚰 (1)

Compétences transférées (1)

Membres (1)

Zones tarifaires (0)

RPQS (0)

Historique

2 entités de gestion relevant de la collectivité en 2025

Filterer par compétence 🗑️ 🚰 🏠

Nom	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
🗑️ eau potable	✓	✓	✓
🚰 assainissement collectif		✓	✓



- Nom
 - Type de collectivité
 - Code SIREN
 - Adresse
 - Site internet
- Indique votre identifiant SISPEA*

- Nom
- Mode de gestion
- Compétence (production/transport/distribution)
- Communes desservies
- Ouvrages de prélèvement

Votre contact pour votre compte utilisateur et la mise à jour du référentiel :
sispea.referentiel@espelia.fr

Saisir ses données sur SISPEA

Toutes les données 2024 nécessaires au calcul de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable de 2026 doivent être impérativement saisies en 2025 sur Sispea pour pouvoir utiliser le simulateur.

L'absence de l'une de ces données dans la déclaration de 2027 empêcherait l'application d'abattements réduisant le montant de la redevance.

Ces données correspondent à 2 axes de modulations :

- ❖ Performance (rendement primaire du réseau ou indice linéaire des volumes non comptés)
- ❖ Gestion patrimoniale (connaissance du réseau et gestion patrimoniale)

Saisir ses données sur SISPEA

Collectivité Nom de la collectivité ☆

Historique ▾ 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025

2019: ✓ 2020: ⌚ 2021: ✓ 2022: ✓ 2023: ✓ 2024: ✓ 2025: ⌚

Filtrer par compétence 🗑️ 📄 🏠

2 entités de gestion relevant de la collectivité en 2025

Nom	Eau potable			Assainissement collectif		
	📄	🏠	📄	📄	🏠	📄
🗑️ eau potable	✓	✓	✓			
📄 assainissement collectif				✓	✓	✓

Page 1 sur 1

Description

Entités de gestion (1)

Compétences transférées (0)

Membres (1)

Zones tarifaires (0)

RPQS (0)

Historique

Vue d'ensemble

Historique ▾ 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026

2020: ⌚ 2021: ✓ 2022: ✓ 2023: ✓ 2024: ⌚ 2025: ⌚ 2026: ⌚

Filtrer par compétence 🗑️ 📄 🏠

1 entité de gestion relevant de la collectivité en 2024

Nom	Indicateurs ⓘ	Production 📄
🗑️ eau potable	⌚ En attente de saisie	✓

Page 1 sur 1

Saisir les indicateurs 2024 de cette compétence ⓘ

Saisir ses données de performance sur SISPEA

Rendement primaire du réseau ou indice linéaire des volumes non comptés

Sur 12 mois (année civile ou entre 2 relevés avec prorata) concordants entre volume entrants/sortants

Volume entrant :

- VP.059 : volume produit (m³) -> volume mesuré en sortie d'usine de traitement, ou en sortie de station de pompage si simple désinfection, ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection, à défaut volume prélevé
- VP.060 : Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) (m³)
- VP.061 : Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) (m³)

Volume sortant :

- VP.063 : Volume comptabilisé domestique (m³) -> pas de compteurs abonnés : indiquer 0 m³
- VP.201 : Volume consommé non domestique (m³) -> y compris les volumes de service mesurés
- DC.344 : Volumes d'eau potable prélevés sur des bornes ou des poteaux incendies pour un incendie de plus de 24 heures (m³) -> conserver les informations

Densité :

- D101.0 : Nombre d'habitants desservis (hab) -> population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement
- VP.056 : Nombre d'abonnés (ab)
- VP.077 : Linéaire de réseau hors branchements -> des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement

Saisir ses données de performance sur SISPEA

Filtres

Collectivité » **Nom de la collectivité** Entité de gestion » **eau potable** Année 2024 Données de l'entité de gestion En cours de saisie Saisie 0 % Actions

Tarifs Qualité de l'eau **eau potable** eau potable assainissement collectif assainissement collectif

Abonnés Gestion financière Simulateur Diagnostic **Alertes 1** Aides

P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Production propre du service	Volume prélevé	Volume produit	Indice de protection
Puits d'A ... (SISEAUX 001000050)	VP.223 9 051 m ³	VP.194 8 841 m ³	VP.212 60,00 %
Total des volumes prélevés (VP.062) et produits (VP.059)		VP.059 8 841 m ³	
Achats d'eau	Volume importé	Indice de protection	
Total des achats d'eau à d'autres services	VP.060 582 m ³		

Saisie des données attendues

- Indicateurs réglementaires (0%)
- Indicateurs en option (undefined%)
- Redevance - agence/office de l'eau (13%)**

Modifier les filtres de données

Indicateurs

- Renseignés (0/12)
- Non renseignés (11/12)

Qualification

- Sans anomalie apparente (0)
- Présomption d'anomalie (0)
- Anomalie (0)

Pour changer d'entité de gestion, cliquer sur la flèche v située à droite du filtre entité de gestion

Prec. Calculer et enregistrer Terminer et vérifier Suiv.

Saisir ses données de performance sur SISPEA

The screenshot shows the SISPEA web application interface. On the left is a dark green sidebar with a list of years and their corresponding values and percentage changes:

- 2024: 5 830 (5,79% increase)
- 2023: 5 511 (-4,77% decrease)
- 2022: 5 787 (4,21% increase)
- 2021: 5 553 (-7,45% decrease)
- 2019: 6 000

The main content area is titled "P104.3 - Rendement du réseau de distribution" and features a navigation bar with tabs: Tarifs, Qualité de l'eau, Réseau, Abonnés, Gestion financière, Simulateur, Diagnostic, Alertes (4), and Aides. The "Réseau" tab is active.

The main content is organized into sections:

- Ouvrage(s)**: Puits d'Angine (SISEAUX 001000050). A summary bar shows "VP.194 8 841 m³".
- VP.059 - Volume produit**: 8 841 m³
- VP.060 - Volume importé**: 1 906 m³
- VP.061 - Volume exporté**: 0 m³
- VP.063 - Volume comptabilisé domestique**: 5 830 m³ (highlighted in purple)
- VP.201 - Volume comptabilisé non domestique**: 1 906 m³
- Conformité au décret Rendement**: VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements: 9,30 km
- Redevance performance**: DC.344 - Volume estimé de soutirage en cas d'incendie exceptionnel: 0 m³

At the bottom, there are four navigation buttons: "Prec." (Previous), "Calculer et enregistrer" (Calculate and register), "Terminer et vérifier" (Finish and verify), and "Suiv." (Next).

Saisir ses données de gestion patrimoniale sur SISPEA

Plan de réseau :

- VP.236 +VP.237 : Existence d'un **plan des réseaux** mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures avec mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (si modification) (O/N)
- Existence et mise en œuvre d'une procédure de **mise à jour**, au moins chaque année,

Inventaire du réseau :

- VP.239 : Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les **matériaux et diamètres** (%)
- VP.241 : Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la **date ou la période de pose** (%)

Autres données de connaissance et de gestion des réseaux

- VP.246 : Existence d'un **système d'information géographique** du réseau de transport et de distribution d'eau potable identifiant la localisation des fuites et recensant les données relatives à ces fuites (O/N)

Art D213-48-12-6 CE : le gestionnaire du réseau est doté d'un outil géoréférencé fonctionnel permettant le suivi des défaillances du réseau de distribution qui comprend l'enregistrement chronologique des réparations du réseau et leurs localisations, ainsi qu'une indication de la nature de la défaillance : interne ou externe.

- VP.248 : Existence et mise en œuvre d'un **programme pluriannuel détaillé d'actions visant à lutter contre les fuites** du réseau de transport et de distribution d'eau potable et à planifier le renouvellement de ce réseau

Art L2224-7-1 CGCT : « le schéma de distribution d'eau potable comprend également un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement de ces ouvrages et équipements [et s'il y a lieu] un plan d'actions comprenant, s'il y a lieu, un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau.»

- VP.140 : **Linéaire de réseaux renouvelés** au cours des cinq dernières années

Art D213-48-12-6 CE pour le nouvel indicateur : Renouvellement = remplacement à l'identique, renforcement ou réhabilitation

Saisir ses données de gestion patrimoniale sur SISPEA

Tarifs | Qualité de l'eau | Réseau | Abonnés | Gestion financière | Simulateur | Diagnostic | **Alertes** | Aides

P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

i VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) 0,00 km    

i VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements 9,30 km  

Tarifs | Qualité de l'eau | Réseau | Abonnés | Gestion financière | Simulateur | Diagnostic | **Alertes** | Aides

P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Partie A : plan des réseaux

i VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et de... **Oui** Non ? 

i VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de ... **Oui** Non ? 

Partie B : inventaire des réseaux

i VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>) 100,00 %  

i VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points) 100,00 %  

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil de 40 points en partie A et B n'est pas atteint)

i VP.246 - Existence d'un SIG identifiant et recensant les fuites (10 points) **Oui** Non ? 

i VP.248 - Existence d'un programme d'actions (10 points) **Oui** Non ? 

Utiliser le simulateur du coefficient de modulation

Filtres

Collectivité » Nom de la collectivité

Entité de gestion » eau potable

Année 2024

Données de l'entité de gestion En cours de saisie

Saisie 82 %

Actions

Saisie des données attendues

Indicateurs réglementaires (64%)

Indicateurs en option (undefined%)

Redevance - agence/office de l'eau (100%)

Modifier les filtres de données

Tarifs

Qualité de l'eau

Réseau

Abonnés

Gestion financière

Simulateur

Diagnostic

Alertes 2

Aides

D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis

VP.056 - Nombre d'abonnés 142 ab

D101.0 - Nombre d'habitants desservis Fiabilité non définie 211 hab

Calcul et enregistrement → Message de remerciement

Simulateur du coefficient global de modulation

Calcul du supplément de prix = Coeff. global de modulation x taux de redevance

- Pour préparer les délibérations qui doivent être prises d'ici la fin de l'année 2025
- A appliquer sur les factures émises en 2026

Toutes les données nécessaires au calcul de la redevance doivent être impérativement saisies.

L'absence de l'une de ces données (à défaut, saisir 0) empêcherait l'application d'abattements réduisant le montant de la redevance

Utiliser le simulateur du coefficient de modulation

Collectivité » Nom de la collectivité Entité de gestion » eau potable Année 2024 Données de l'entité de gestion En cours de saisie ⓘ ☰ Actions

Ce simulateur vous permet d'estimer le coefficient de modulation de la redevance performance eau potable d'une entité de gestion. Il est calculé à partir des données de l'année N-2 de l'entité de gestion pour la redevance performance de l'année N. Pour en savoir plus et accéder aux formules de calcul du canevas AEP. ⓘ

Pour toutes questions sur le résultat ou les modalités de calcul du simulateur, veuillez prendre contact avec l'agence de l'eau de rattachement. ⓘ

Coefficient de modulation global

Coefficient de modulation global de la collectivité 0,20 📄

Volume entrant total 9 423 m³ 📄

Données nécessaires au calcul des coefficients de la redevance performance

Données nécessaires au calcul des coefficients de la redevance performance +

Simulation des coefficients

Coefficient de performance retenu (entre 0 et 0,55) + 0,55 📄

Coefficient de gestion patrimoniale retenu (entre 0 et 0,25) + 0,25 📄

Coefficient de modulation de l'entité de gestion 0,20 📄

← Revenir sur l'interface standard ⌵ Tout déplier

$$\text{Coeff. de modulation de l'EG} = 1 - (\text{coeff. de performance} + \text{coeff. de gestion patrimoniale})$$

Utiliser le simulateur du coefficient de modulation

Données nécessaires au calcul des coefficients de la redevance performance

Données nécessaires au calcul des coefficients de la redevance performance —

 D101.0 - Nombre d'habitants desservis	211	hab
 VP.056 - Nombre d'abonnés	142	ab
 VP.059 - Volume produit	8 841	m ³   
 VP.060 - Volume importé	582	m ³ 
 VP.061 - Volume exporté	0	m ³ 
 VP.063 - Volume comptabilisé domestique	5 830	m ³ 
 VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	1 906	m ³ 
 DC.344 - Volume estimé de soutirage en cas d'incendie exceptionnel	0	m ³ 
 VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements	9,30	km 
 VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0,00	km   
 VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	Oui	
 VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la...)	Oui	
 VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	100,00	% 
 VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	100,00	% 
 VP.246 - Existence d'un SIG identifiant et recensant les fuites (10 points)	Oui	
 VP.248 - Existence d'un programme d'actions (10 points)	Oui	

Utiliser le simulateur du coefficient de modulation

Simulation des coefficients

Coefficient de performance retenu (entre 0 et 0,55) —

Indice linéaire de consommation comptabilisée plafonné à 25 dans le cadre de la redevance

Rendement primaire

Rendement primaire + Indice linéaire de consommation / 5 (seuil mauvais = 65%+ILC/5; seuil TB = 85%+ILC/5)

Coefficient de performance "rendement" (entre 0 et 0,55)

Densité d'abonnés (D) : calculée à partir de VP.056 ou de (D101.0 / 5) au-delà de 5 habitants / abonnés

Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) (seuil mauvais = 0,15D; seuil TB = 0,04D)

Coefficient de performance "ILVNC" (entre 0 et 0,55)

0,55

2,28

82,10 %

82,55 %

0,46

15,27 ab/km

0,50

0,55

Coefficient de gestion patrimoniale retenu (entre 0 et 0,25) —

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Atteinte de l'objectif de 1,2% minimum requis si Coefficient de performance = 0

Points liés au critères du programme pluriannuel d'action

Points liés à la fraction des critères matériaux et diamètre (VP.239)

Points liés à la fraction du critère âge (VP.241)

Nombre total de points acquis pour le calcul du coefficient de gestion patrimoniale

0,25

0,00 %

1,0 points

1,0 points

1,0 points

5,0 points

Coefficient de modulation de l'entité de gestion

0,20

Utiliser le simulateur du coefficient de modulation

Plusieurs entités de gestion : coefficient de modulation global pondéré selon le volume entrant de chaque entité de gestion

Collectivité » Communauté de commune... Entité de gestion » *** Ensemble de la compétence *** Année 2024 Données de la compétence Lots de données en attente de saisie

eau potable

Ce simulateur vous permet d'estimer le coefficient de modulation global pondéré de l'ensemble des entités de gestion de la collectivité. Il varie de 0,2 (réseau d'eau potable le plus performant) à 1 (réseau d'eau potable non performant). Il est calculé à partir des données de l'année N-2 de l'entité de gestion pour la redevance de performance eau potable de la collectivité.

*** Ensemble de la compétence ***

RESEAU DE AAA

RESEAU DE BBB

Pour toute question, veuillez prendre contact avec le service client de l'agence de l'eau.

Coefficient de modulation global de la collectivité 0,32

Volume entrant total 16 266 801 m³

Coefficient de modulation global :

$$\text{coeff. de modulation global} = 1 - \frac{(\text{volume entrant EG1} \times \text{CM EG1}) + (\text{volume entrant EG2} \times \text{CM EG2})}{(\text{volume entrant EG1} + \text{volume entrant EG2})}$$

Supports et informations supplémentaires

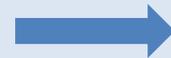
Attention : L'aide à l'utilisation de Sispea n'est pas une mission de l'Agence de l'eau

Problème d'identifiants et de connexion à Sispea
Gestion du référentiel



sispea.referentiel@espelia.fr

Aide à la saisie



Onglet « Documentation » de Sispea

Supports et informations supplémentaires

SISPEA > pour les communes sans compteurs, comment est calculé de rendement ??



- [Accès à la lettre de l'information du 22 août 2025](#)
- [Accès aux MOOC de courte durée](#)
- [Accès aux modes opératoires](#)
- [Accès aux fiches des indicateurs et des variables](#)
- [Accès à la FAQ](#)
- [Accès aux plaquettes pas à pas et guide utilisateur](#)
- [Accès aux replay des webinaires](#)

Information sur la réforme et la redevance performance AEP :

- ➔ [**eurmc.fr > Redevances > Redevance pour performance des réseaux d'eau potable**](#)
 - > [La réforme des redevances](#)

Délibérations pour factures 2026

- En 2026 : Taux de la redevance : 0,06 €/m³
- Coefficient de modulation : Calculé grâce au simulateur de SISPEA après saisie des données 2024
 - **Obtention du tarif du supplément de prix : 0,06 x coefficient de modulation**

Ce tarif doit faire l'objet d'une **délibération** du conseil des élus avant l'émission de la première facture de 2026.

Ce tarif est appliqué à la totalité des abonnés de la collectivité au réseau d'eau potable

Pour résumer : Pour émettre les factures d'eau potable de 2026, il faut y inscrire la ligne correspondant au supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (entre autres). Celui-ci se détermine par délibération des élus, sur la base du taux de 0,06€/m³ et du coefficient de modulation issu de la saisie des données 2024 sur SISPEA.

Déclaration et paiement de la redevance 2026

- Début 2027 : Importation sur le Portail Téléservices des Agences de l'Eau des données 2024 saisies en 2025 sur SISPEA.
- Avant le 31/03/2027, vous devrez déclarer les volumes facturés en 2026 et signer la déclaration comprenant la liste des données importées.
- Il sera possible de saisir les données début 2027 si ça n'a pas été fait en 2025.
- La redevance sera ensuite à payer auprès de l'Agence de l'eau courant 2027.
- Il sera possible de régulariser les moins et les trop perçus sur les prochaines factures d'eau des abonnés.

3. Rappels sur la redevance sur la consommation d'eau potable

Redevance sur la consommation

- ❖ Redevance facturée au nom et pour le compte des agences de l'eau par le service en charge de la facturation de l'eau.
- ❖ Reversement à l'agence de l'eau en fonction des encaissements perçus.
- ❖ Obligation de déclaration spontanée en cours d'année dès le seuil de 200 000 € d'encaissement atteint.
 - ❖ **Obligation levée par la signature de convention de reversement d'acomptes.**
 - ✓ Suppression du risque d'application de pénalités de retard de déclaration
 - ✓ Etalement sur l'année de l'impact sur la trésorerie
- ❖ Convention type validée par le Conseil d'Administration de l'agence de l'eau du 13 mars 2024 (en cours de passation).

Redevance sur la consommation

$$\text{REDEVANCE} = \text{ASSIETTE} \times \text{TARIF}$$

En 2025, le tarif était de **0,43 €/m³** d'eau consommée

En 2026, le tarif sera de **0,39 €/m³** d'eau consommée

- ❖ Quelle que soit la période de distribution, les volumes facturés à partir du 1er janvier 2025 sont soumis au nouveau dispositif des redevances des agences de l'eau.
- ❖ Le service qui assure la facturation de l'eau potable, encaisse pour le compte de l'agence de l'eau, la redevance sur la consommation d'eau potable prévue par l'article L. 213-10-4 en même temps que les sommes qui lui sont dues au titre de la fourniture d'eau.

Communication

- [Plaquette générale](#)
- [FAQ "Tout comprendre de la réforme des redevances"](#)
- [Fiches techniques sur les 3 nouvelles redevances](#)



- [Replay des webinaires](#)

➤ [Le tout est à retrouver sur le site de l'Agence de l'Eau](#)
[La réforme des redevances - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse \(eaurmc.fr\)](#)

